

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
04 FEVRIER 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de PEYRILHAC, dûment convoqué le 28 janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni le mardi 04 février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, salle de la mairie sous la présidence, de **Claude COMPAIN, Maire.**

Étaient présents : Claude COMPAIN, Nathalie FONTAINE, Jean-Paul PERRAUDIN, Cécile LAGRANGE, Lucien GROS, Raymond DARDILLAC, Christelle BARRAUD, Guillaume ROYER, Jérémy ROUX, Marcel BAYLE, Pierrette RIFFAUD

Représentés : Eric GROS par Claude COMPAIN
Gaëlle BURLOT par Nathalie FONTAINE
Laure TEIXEIRA par Jean-Paul PERRAUDIN
Sandrine REIX par Raymond DARDILLAC

Absent :

Excusés :

Secrétaire : Nathalie FONTAINE

- Procès-verbal de la réunion du 04 décembre 2024

DECISIONS

- Fourniture de services de télécommunication : convention de groupement de commandes proposée par limoges Métropole
- Demande de subventions au Département sur le programme supplémentaire
- Organisation des temps scolaires pour l'année scolaire 2025/2026
- Demande d'aliénation d'un chemin rural à Conore – conclusions du commissaire enquêteur

INFORMATIONS

- Décisions du Maire n°3-2024 / dotations aux provisions pour créances douteuses
- Dates de l'enquête publique complémentaire relative au projet de la SAS T'Rhêa de création d'un centre d'engraissement de bovins
- PLUI – avancement
- SIEPEA
- Questions diverses
-

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 DECEMBRE 2024

Ce procès-verbal ne suscite aucune remarque.

Après la nomination de la secrétaire de séance, le Maire propose de débiter la réunion par les informations. L'assemblée est d'accord.

Décision du Maire relative aux dotations et provisions pour créances douteuses

Lors du vote du budget 2024, le Conseil Municipal a prévu 500.42 € en dépenses de fonctionnement – article 6815 chapitre 022 pour répondre à la nécessité, imposée par le CGCT, de réaliser des provisions pour des créances qui seraient irrécouvrables.

A la demande du service de gestion comptable (ex-trésorerie), le Maire a pris une décision ajustant les provisions par émission d'un mandat de 500.42 € au compte 6815.

Date de l'enquête publique complémentaire relative au projet de la SAS T'Rhêa

L'enquête complémentaire relative au projet de création d'un centre d'engraissement de bovins porté par la SAS T'Rhêa se déroulera entre le 10 février et le 24 février prochain.

Le commissaire tiendra ses permanences :

- à Peyrilhac : le lundi 10 février de 9h00 à 12h00 et le lundi 24 février de 15h00 à 18h00 ;
- à Nieul : le samedi 15 février de 9h00 à 12h00.

L'affichage réglementaire a été fait sur le territoire communal, conformément à la demande du Préfet.

PLUI - avancement

Le Maire laisse la parole à Cécile LAGRANGE qui est en charge de ce dossier. Elle explique que de nombreuses réunions ont eu lieu. Les prochaines concerneront :

- l'attractivité,
- l'adaptabilité,
- la proximité
- la prospective.

Ceci afin de parvenir à la rédaction du PADD (plan d'aménagement et de développement durable) qui devrait être validé par les conseils municipaux des communes membres d'ici fin 2025.

Précédemment, c'est le diagnostic foncier qui a été réalisé. Il s'agit de l'analyse techniques des plans actuels avec détermination des « dents creuses ». Cécile LAGRANGE indique qu'elle a réalisé ce travail avec l'aide de Magali TURPIN, secrétaire de mairie, tout comme celui sur les logements vacants.

Marcel BAYLE demande comment il est possible d'inciter les propriétaires à vendre leurs biens. Cécile LAGRANGE indique que cela peut passer par l'imposition.

Pierrette RIFFAUD rappelle qu'à la fin des années 1990 un plan de réhabilitation avait été mené par l'ANAH (Pact ARIM) sur le territoire communal.

SIEPEA

Le Maire laisse la parole à Nathalie FONTAINE qui indique que deux informations, l'une concernant le RPE, l'autre le métier d'assistante maternelle, paraîtront dans le prochain bulletin municipal.

Cette communication a été réalisée par le syndicat. Celui-ci va réorganiser sa communication, notamment par le regroupement sur une seule page (au lieu de 3 actuellement) des informations concernant les structures dont il a la gestion. Une attention particulière sera portée sur le droit à l'image.

Nathalie FONTAINE rappelle, par ailleurs, que la crèche dispose d'une capacité d'accueil de 36 places. Une commission d'admission va avoir lieu pour des arrivées en septembre qui pallieront les départs à l'école.

Enfin, Nathalie FONTAINE informe l'assemblée de la réception (pour la visite des nouveaux locaux) fin mars du Préfet, du Président de la CAF, du Président du Département, des Maires des Communes membres et du cabinet d'architectes ayant réalisé le pôle enfance.

Questions diverses

- Raccordement du champ photovoltaïque à venir entre Peyrilhac et Saint-Gence : le Maire indique qu'il sera raccordé sur un poste source de Limoges et non plus sur celui de Conore (faute de place). La Commune est impacté pour un petit tronçon de chemin rural situé entre Mont-Cocu et Senon.

- Borne de recharge pour les véhicules électriques : Limoges Métropole et la société IRVE souhaitait installer une borne sur la place de l'Eglise mais le Maire n'y était pas favorable. Il va leur proposer, lors du prochain rendez-vous une installation rue du Champ de foire.

- Aire de jeux : le Maire indique qu'elle est en cours d'installation par les agents communaux. Raymond DARDILLAC demande ce qu'il en est des devis qui avaient été demandé pour faire réaliser ce travail. Le Maire indique qu'un des artisans a été sollicité uniquement pour prendre les niveaux.

- Accès PMR à la mairie : le Maire signale que les travaux avancent. Une toupie de béton sera commandée conjointement pour ces travaux et ceux de l'aire de jeux.

DECISIONS

FOURNITURE DE SERVICE DE TELECOMMUNICATION: CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSEES PAR LIMOGES METROPOLE

Le Maire explique que la Communauté urbaine propose de faire appel à la Centrale d'Achat du numérique et des Télécoms (CANUT).

Ce marché porte notamment sur la fourniture de liens pour la téléphonie fixe, les interconnexions des sites, les accès internet, la téléphonie mobile pour les usages voix et données ou encore les noms de domaine.

Cette convention de groupement de commandes présente plusieurs avantages :

- Un gain de temps important concernant les procédures administratives en lien avec la consultation des entreprises,
- La possibilité de passer en groupement d'achat sans avoir la nécessité de recourir à une convention de groupement de commandes.

Limoges Métropole sera le coordinateur de cette adhésion en groupement. A ce titre, c'est Limoges Métropole qui s'acquittera des coûts annuels d'utilisation des marchés facturés par la CANUT. Les membres peuvent s'ajouter en cours d'année suivant la souscription au marché de la CANUT et ils n'auront donc pas à s'acquitter d'une redevance.

La commune dispose d'un accès fibre via l'opérateur IDLine et via SFR pour la flotte de mobiles. Après comparaison des tarifs, cela ne changerait rien, pour l'instant, de passer par la CANUT pour la fourniture de la fibre. En revanche, pour la téléphonie mobile, il est possible de faire des économies substantielles en restant chez le même opérateur mais en passant par la centrale d'achat. Pour les mobiles, le coût annuel passerait de 1980 € HT à 120 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (14 « pour », 1 abstention – Mme RIFFAUD), approuve la constitution d'un groupement avec Limoges Métropole, désigne la communauté urbaine comme mandataire et autorise le Maire à signer la convention de groupement ainsi que tout avenant ou document nécessaire à son exécution.

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT SUR LE PROGRAMME SUPPLEMENTAIRE

Lors de la réunion du 23 septembre 2024, le Conseil Municipal a délibéré pour demander des subventions sur le programme 2025 au Département et à l'Etat.

Le Maire propose de déposer une demande de subvention pour le projet de :

- remplacement de l'aire de jeux à la salle polyvalente – 2^{ème} tranche : la collectivité a obtenu en 2024, un financement de 1 800 € représentant 45% d'une dépense estimée à 4 000.00 € pour ce projet.

Le montant total prévu pour cet investissement était de 18 929.26 € HT.

Le Maire propose de déposer un dossier pour une 2^{ème} et dernière tranche sur la base d'une dépense HT de 14 929.26 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de demander une subvention au Conseil Départemental pour la tranche restante de ce projet.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2025/2026

Le Maire explique que, comme les années passées, le Conseil Municipal doit délibérer pour l'organisation des temps scolaires. Ceci afin, d'une part, de respecter les engagements pris avec le SIEPEA et les Communes de Veyrac et Saint-Gence au sujet de l'organisation des TAP (il avait été dit en 2020 que, pour les années qui étaient à venir, les demi-journées de TAP tourneraient à chaque rentrée scolaire) et, d'autre part, d'avertir l'inspectrice d'académie de l'organisation des temps scolaires pour la prochaine rentrée.

Il y a quatre ans, l'inspectrice d'académie rappelait les modalités d'organisation du temps de classe : celui-ci est réparti, en principe sur 9 demi-journées, n'excédant pas 3h30 chacune, avec une pause méridienne incompressible de 1h30 et une durée maximale de la journée de 5h30.

Des dérogations sont possibles sur demande.

Les horaires de classe en vigueur cette année sont les suivants :

	Matin		Après-midi	
	Entrée en classe	Sortie de classe	Entrée en classe	Sortie de classe
Lundi	8h45	12h00	13h30	16h05
Mardi	8h45	12h00	TAP	
Mercredi	8h45	12h00		
Jedi	8h45	12h00	13h30	16h05
Vendredi	8h45	12h00	13h30	16h05

Il est demandé de délibérer à nouveau afin de demander l'emploi du temps suivant :

	Matin		Après-midi	
	Entrée en classe	Sortie de classe	Entrée en classe	Sortie de classe
Lundi	8h45	12h00	13h30	16h05
Mardi	8h45	12h00	13h30	16h05
Mercredi	8h45	12h00		
Jedi	8h45	12h00	TAP	
Vendredi	8h45	12h00	13h30	16h05

Les jeudis après-midi seront consacrés au TAP.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (14 « pour », 1 ^{contre} abstention – Mme RIFFAUD), décide de demander les horaires de classe proposés pour l'année scolaire 2024/2025.

✱

DEMANDE D'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL A CONORE : CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le 24 juin 2024, le Conseil Municipal a examiné la demande de M. et Mme PALICKI, habitants du village de Conore désireux d'acheter une partie de chemin rural séparant leur propriété. Il a été décidé de soumettre cette demande à enquête publique.

Celle-ci s'est déroulée du 13 au 28 novembre 2024. Suite à cela, le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions (dont les élus ont été destinataires par courriel le 03 février).

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable à l'aliénation dudit chemin mais formule deux recommandations :

- la première : conserver dans le domaine privé de la Commune une largeur de chemin suffisante pour permettre l'accès à la parcelle AN 319 de 4 mètres minimum ;
- la seconde : veiller dans l'avenir, lors de projets comparables, à ne pas faire délibérer le conseil municipal sur des actes contraires aux codes (art L 161-10 du CRPM et R 134-18 du CRPA) relatifs à la prise en charge des frais exposés par le commissaire enquêteur pour l'enquête considérée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide l'aliénation dudit chemin au profit de M. et Mme PALICKI et fixe le prix de vente à 7€ le mètre carré.

Fin de séance : 20h10.

** Mme RIFFAUD vote contre dans la mesure où la majorité des parents d'élèves et des enseignants ne sont pas favorable à cette organisation.*

